

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-JORIOZ (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle consulaire, sous la présidence de Monsieur Michel BEAL, Maire.

PRESENTS (23) :

BEAL Michel, SAINT-MARCEL André, CHARVIN Chantal, COLOMBET Agnès, BANCOD Hervé, CABY François, PASTOR Gérard, EMONET Elisabeth, CANET Véronique, JOSSERAND Françoise, BOUCHER Christophe, EL HAGE Henriette, VAUTHIER Jean-Luc, GARDET Carole, GASCA Vincent, DEHOORNE Michaël, CHAUMARD Laurent, LAMY-QUIQUE Karine, DE LA CHAPELLE Grégory, MORISET Kamila, BUREL Sylvia, VANDEPITTE Brice, WHARMBY Isabelle.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :

Catherine COURTOIS a donné pouvoir à François CABY
Frédéric GONDA a donné pouvoir à Brice VANDEPITTE
Corinne LETEROUIN a donné pouvoir à Agnès COLOMBET
Rose-Marie SORCE a donné pouvoir à Henriette EL HAGE

ABSENTS EXCUSES (2) : Flavien LEGER, Aude SCOTTON

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2023

Date d'affichage : 23/10/2023

Françoise JOSSERAND a été élue secrétaire de séance.

**Délibération rendue
exécutoire**

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le : 31.10.2023

Et publication le : 03.11.2023

Le Maire,



Bibliothèque – Tarifs 2023/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations n° 2022.103 du 5 décembre 2022 et n° 2023.13 du 27 février 2023 relatives aux tarifs ;

Il est proposé des tarifs identiques à ceux de l'année 2022/2023, soit :

BIBLIOTHEQUE

Période du 1^{er}/10/2023 au 30/09/2024

PRESTATIONS	Tarifs 2023/2024
Abonnement annuel pour les moins de 18 ans et les collaborateurs bénévoles	gratuité
Abonnement annuel pour les plus de 18 ans	16 €
Remplacement de la carte d'abonné	3 €
Pénalités de retard – 2 ^{ème} relance (2 mois de retard)	4 €
Pénalités de retard – 3 ^{ème} relance (3 mois de retard)	6 €
Vente de livres et autres supports en période estivale suite au défrichage	1 € par livre ou support

REFACTURATION	Tarifs 2023/2024
Livres jeunesse petit format (moins de 20 cm de longueur ou de largeur)	10 €
<i>Si le livre a plus de 10 ans</i>	6 €
Livres jeunesse grand format (20 cm et plus de longueur ou de largeur)	17 €
<i>Si le livre a plus de 10 ans</i>	13 €
Livres adultes petit format (11 cm de largeur par 18 cm de longueur maximum)	10 €
<i>Si le livre a plus de 10 ans</i>	6 €

Livres adultes grand format (plus de 11 cm de largeur par 18 cm de longueur)	19 €
<i>Si le livre a plus de 10 ans</i>	15 €
Textes lus (jeunesse et adultes)	20 €
<i>Si le texte lu a plus de 5 ans</i>	16 €
CD (jeunesse)	17 €
<i>Si le CD a plus de 5 ans</i>	13 €
DVD (jeunesse et adultes) comprenant le prix des droits de prêt voire de projection	42 €
<i>Si le DVD a plus de 5 ans</i>	38 €

Abonnement pour 3 mois adultes « touristes » (18 ans et +)	5 €
Abonnement collectivités basées à Saint-Jorioz (crèche, écoles ...)	Gratuit
Abonnement collectivités extérieures à Saint-Jorioz (écoles de Duingt, Sevrier...)	15 €

PRESTATIONS	Tarifs 2023/2024
Photocopie format A4 N&B	0.60 €
Photocopie format A4 couleur	0.90 €


LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme, le 30 octobre 2023

Le Secrétaire de séance,
Françoise JOSSERAND



Le Maire,
Michel BEAL



La délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Saint-Jorioz dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.